



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juin 2002

AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA S.A. CONTE

[\[Annexe\]](#)

Président :

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

DELIBERATION D20020187

Développement Economique

**AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE AVEC LA S.A.
CONTE**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 9 mai 2001 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une promesse de vente sous conditions suspensives avec la S.A. CONTE pour l'implantation d'un magasin à enseigne JARDILAND dans le lotissement de La Boëtte 2 à Mendes France.

Cette promesse a été signée en date des 20 et 24 octobre 2001. Une des conditions suspensives était relative à la réalisation par la S.A. CONTE d'une étude de sols dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature de la promesse.

La S.A. CONTE souhaite aujourd'hui proroger la durée de réalisation de cette condition suspensive par le biais d'un avenant à la promesse de vente.

Il convient de préciser que la vente elle-même sera réalisée par la Communauté d'Agglomération de Niort (à laquelle entretemps les zones d'activités économiques auront été transférées).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités de l'avenant ci-joint relatif à la condition suspensive de réalisation d'une étude des sols ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant ;
- préciser que les frais d'acte relatifs à la réalisation de cet avenant seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé :

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)